

Compte-rendu CONSEIL MUNICIPAL DU 24 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

Etaient Présents : Mmes Corinne BOND, Laurence DOS ANJOS, Andrée GERLAND, Carole GREMILLET, Annette HENAULT, Evelyne SANQUIER, Catherine TARDY, Florence TUCHOLSKI, MM Wilfried CHARLES, Jacques DESPLEBIN, Denis LACOUR, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES.

Excusé : Mr Yannick JAUCEN

Secrétaire de séance : Mme Andrée GERLAND

Assiste : Madeline TROMAS, secrétaire de la collectivité.

Monsieur le maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques quant au compte-rendu du 05 avril dernier. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1/24-04-2017 Ravalement façades des bâtiments communaux Mairie, Ecole et Poste et peinture menuiseries du local de la Poste

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de retenir l'entreprise PORCHERON,
- autorise le Maire à signer le devis.

2/24-04-2017 Démoussage toiture de la poste/couverture préau et remplacement caissons bois par PVC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de retenir l'entreprise NEGRAULT,
- autorise le Maire à signer le devis.

3/24-04-2017 Films solaires salle des fêtes et Mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de retenir l'entreprise PROTECT SOLAIRE,
- autorise le Maire à signer le devis.

4/24-04-2017 acquisition d'un tracteur équipé d'une élagueuse et d'un chargeur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de retenir l'entreprise ROBIN,
- autorise le Maire à signer le devis.

5/24-04-2017 acquisition d'une tondeuse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- *de retenir l'entreprise BOUTILLON,*
- *autorise le Maire à signer le devis.*

6/24-04-2017 acquisition d'un panneau lumineux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de retenir l'entreprise CENTAURE,*
- *autorise le Maire à signer le devis.*

7/24-04-2017 Indemnités de fonction des élus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- *de valider l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les indemnités de fonction des élus (maire et adjoints) à compter du 01 février 2017.*

8/24-04-2017 Redevance d'occupation du domaine public 2016 sur patrimoine 2015

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- *De fixer pour l'année 2016 les tarifs annuels de la redevance pour l'occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :*
Domaine public routier communal :
40.25 € par kilomètre et par artère en souterrain,
53.66 € par kilomètre et par artère en aérien.
- *De valider la longueur de l'artère en souterrain de 17.536 kms communiquée par ORANGE,*
- *De valider la longueur de l'artère en aérien de 7.168 kms communiquée par ORANGE.*
- *Que ces montants sont revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret et du 27 décembre 2005.*
- *D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323*
- *De charger Monsieur le maire du recouvrement de cette redevance en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.*

9/24-04-2017 Redevance d'occupation du domaine public 2017 sur patrimoine 2016

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- *De fixer pour l'année 2017 les tarifs annuels de la redevance pour l'occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :*
Domaine public routier communal :
38.81 € par kilomètre et par artère en souterrain,
51.74.€ par kilomètre et par artère en aérien.
- *De valider la longueur de l'artère en souterrain de 17.536 kms communiquée par ORANGE,*
- *De valider la longueur de l'artère en aérien de 7.213 kms communiquée par ORANGE.*

- Que ces montants sont revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret et du 27 décembre 2005.
- D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323
- De charger Monsieur le maire du recouvrement de cette redevance en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

10/24-04-2017 Approbation du contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA avec la SAEML SOREGIES

Sur proposition de Mr le Maire, Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé,
- Autorise la signature par Mr le Maire du nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les points de livraison communaux que ces derniers concernent l'éclairage public, comme les bâtiments communaux.

11/24-04-2017 Modification des statuts de la communauté de communes des Vallées du Clain

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain,
- de demander à Mme la Préfète de la Vienne de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain.

12/24-04-2017 Dépenses liées aux fêtes et cérémonies

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

La séance est levée à 20h00